

ATHIES le 13 septembre 2021

**Objet :** Lettre d'un Athésien vigilant aux élus de la minorité municipale

Mesdames, Monsieur

Je me permets de vous adresser ces quelques lignes pour rendre compte d'une situation que j'ai vécu le 31 août 2021.

En effet, le lundi 26 juillet 2021, comme me l'avait demandé Madame le Maire, à savoir de lui signaler personnellement ce qui pouvait m'interpeller sur la commune, je lui adresse un SMS signalant un acte de malveillance sur le domaine public.

Après de nombreux échanges, elle me donne rendez-vous sur site avec son 1<sup>er</sup> adjoint le mardi 31 août 2021 à 13h30.

Je fais donc constater que des arbustes qui avaient repris vigueur avec les dernières conditions climatiques ont été coupés à partir du champ mitoyen et non par des employés communaux comme elle me l'avait indiqué lors de nos échanges téléphoniques.

Je fais donc remarquer également que le bornage mitoyen, entre le domaine public communal et ce dit champ, n'est pas respecté et que la chaussée a été endommagée. Pour preuve, nous avons retrouvé du basalatre dans ce champ. (voir document joint sur la législation du bornage)

Je fais aussi constater que les blocs de béton mis en place pour fermer l'accès clandestin à partir de la RD950, et, installé à ma demande, ont été retirés. Ainsi la circulation nocturne et le trafic en tout genre avaient repris.

Et pour conclure, je reviens sur le silo d'ensilage de maïs non conforme au Règlement Sanitaire Départementales. (Voir document joint)

Selon le 1<sup>er</sup> adjoint si le silo n'était pas conforme, il y aurait longtemps que le démontage serait fait ! Pas convaincu de cette réponse, j'ai personnellement lancé une démarche auprès de la DDTM et la police de l'eau.

Je tiens à préciser, pour éviter tout malentendu et pour éviter d'attiser la haine de certains, que je ne suis pas contre le monde agricole. J'y suis même plus que sensible, étant d'une famille d'agriculteur et ami avec un bon nombre de personnes de ce milieu avec qui j'échange régulièrement.

Néanmoins, je considère que la loi c'est la loi, nul n'est autorisé à ne pas la respecter.

A l'issu de cet épisode, je vous avoue que j'ai vraiment eu l'impression d'avoir perdu mon temps.

**Aussi, je vous invite Mesdames, Monsieur les élus de poser la question à Madame le Maire pour concrètement savoir ce qu'elle envisage de faire face à ces faits concrets et précis ?**

Pour éviter toute malhonnêteté consistant à me qualifier comme étant quelqu'un qui critique simplement, voici des pistes de réflexions, de solutions.

A SAVOIR : Faire passer un cabinet de géomètre, c'est n'est pas trop honoreux , comme l'on fait en son temps Madame DEGLOS et Monsieur JAMES pour redéfinir les limites exactes du domaine communal / domaine privé. (Voir si l'AFR ne peut pas en financer une partie).

Je suis convaincu que la commune devrait à la suite retrouver de belles bandes herbeuses le long de ses chemins.

Je suis convaincu également que les plantations existantes ne gêneront plus les exploitants agricoles mitoyens.

De plus, il semble que la commune va lancer un programme de plantations. Alors, ce regain de terrain facilitera cette action, nous réduirons l'érosion et le ravinement des eaux et créerons de jolis corridors qui favoriseront une vraie biodiversité chère à Madame Lesoing

En seconde partie de cette rencontre, j'ai proposé à Madame Le Maire de faire le tour du village avec mon véhicule pour mettre en évidence des problèmes d'entretien et de sécurité.

Il serait trop long de tous les énumérer. Pour cela, je m'attarderai simplement sur la sécurité.

Je rappelle que nous étions le 31 août 2021, soit l'avant-veille de la rentrée scolaire. Nous avons simplement suivi le trajet qu'emprunteront les familles et enfants (trottoirs, passage piétons...). Force a été de constater un état déplorable du passage piétons à l'angle de la grande Rue et de la rue Pierre Létienne (terre, graviers et presque plus de peinture pour matérialiser ce passage).

Devant cette situation, je n'ai pu m'empêcher de mettre en cause l' élu délégué à la sécurité d'autant que je l'avais croisé à cet endroit même peu de jours auparavant.

Madame le Maire a reconnu qu'il y avait un problème. Certainement a-t-elle compris qu'en cas d'accident sa responsabilité risquée d'être engagée.

Pour éviter toute malhonnêteté consistant à me qualifier comme étant quelqu'un qui critique simplement, je propose une révision et si besoin réfection annuelle de l'ensemble des passages piétons sur notre commune.

Pour ma part, il était acté que ce passage piétons aurait été, au minimum, nettoyé pour cette rentrée.

**ET BIEN NON !**

Alors que faut-il en penser ???

J'espère que Madame le Maire vous apportera une réponse.

Cordialement,